

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1317

22 mai 2014

SOMMAIRE

Abner Properties Holding S.à r.l.	63192	Office Park Findel Exupéry S.A.	63176
Barlanto Holding S.à r.l.	63182	Olmo Participations S.A.	63216
Boston Mere Property Holdings S.A.	63177	Ontex IV S.A.	63175
BS Development S.A.	63204	Op der Raëmerbrek 2014 Sà r.l.	63176
Cadh Participations S.A.	63186	Orient International Group S.A.	63176
Carmel Capital VI S.à r.l.	63199	Pacasmayo Investments S.A.	63175
CEP III Chase Finance S.à r.l.	63189	Principal Residential Investment Mortgages 1 S.A.	63174
Chelsea Wharf Holdings S.à r.l.	63213	Pulp Holding Luxembourg S.à r.l.	63174
Clausen 1 S.à r.l.	63187	RDF Investissement	63173
Clausen 2 S.à r.l.	63191	RECAP I Holdings S.à.r.l.	63173
De Grente Paradies s.à r.l.	63202	Richbourg Invest S.A.	63173
Dentsply CE S.à r.l.	63208	Rivista Lux s. à r.l.	63172
Mholdings S.à r.l.	63170	RJ Belux Dangerous Goods Training & Consulting Sàrl	63172
Monkwood Luxco S.à r.l.	63170	RP Development S.A.	63172
Multiplex Luxembourg Limited Partner S.à r.l.	63170	RPRO Holdings S.à r.l.	63172
Next International Holdings S.à r.l.	63174	RR Investissements	63172
Nouvelle TEC-Inter S.à r.l.	63175	Sabian Properties S.A.	63171
Novapharm S.A.	63174	Sabi Participation S.A.	63171
OCM Luxembourg OPPTS VI Blocker S.à r.l.	63177	Saprogreen SA	63170
OCM Luxembourg OPPTS VI Blocker S.à r.l.	63177	Silver International Finance S.à r.l.	63171
OCM Luxembourg OPPTS VIIb Blocker S.à r.l.	63177	SuDel Invest S.à r.l.	63171
		Topedilux S.à.r.l.	63173

Mholdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 121.622.

Les statuts coordonnés au 10/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21/03/2014.
Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2014041586/12.

(140048170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Multiplex Luxembourg Limited Partner S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.
R.C.S. Luxembourg B 127.250.

Le Bilan au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mars 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014041596/10.

(140048310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Monkwood Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 436.391.082,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 117.178.

Suite à la modification et refonte des Statuts de la Société en date du 2 avril 2007, la référence à «la classe» d'un gérant ne figure plus dans les Statuts de telle sorte que la Société est représentée par son Gérant Unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Madame Joanna Alwen Harkus (nommée le 05 septembre 2011), Madame Magdalena Aniela Ughetti (nommée le 14 février 2014), Monsieur Frank Welman (nommé le 06 février 2007), Monsieur Colm Denis Smith (nommé le 05 septembre 2011) et Monsieur Jacob Mudde (nommé le 26 octobre 2012) sont tous Gérants de la Société.

Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle de Monsieur Frank Welman est le 46A avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monkwood Luxco S.à r.l.
Jacob Mudde
Gérant

Référence de publication: 2014041588/20.

(140047939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Saprogreen SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 80.531.

Les statuts coordonnés au 07/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21/03/2014.
Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2014041739/12.

(140048150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Sabi Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 146.278.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 03 Mars 2014 que:

- Le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 8, Avenue de la Faïencerie L - 1510 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Luxembourg.

Référence de publication: 2014041732/13.

(140048017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

SuDel Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 98.995.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2014041731/13.

(140047647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Sabian Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 31.491.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014041733/10.

(140048295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Silver International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 175.975.

—
Résolution prise par l'associé unique de la société avec effet du 21 mars 2014

L'associé unique a pris la résolution suivante:

1. La nomination de M. Rafael Nuesink, né le 25 juillet 1976 à Apeldoorn, Pays-Bas, résidant à Zuidsingel 71, 3811 HD Amersfoort, Pays-Bas en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée de sorte que M. Schrijen n'est plus le gérant unique.

En outre, la société tient à informer que l'adresse professionnelle de M. Schrijen est désormais 12, rue Léandre Lacroix L-1913 Luxembourg.

Signé à Luxembourg, le 21 mars 2014.

Signature
Gérant

Référence de publication: 2014041727/18.

(140047864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

RPRO Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 184.052.

Les statuts coordonnés au 19 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014041717/11.

(140047974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

RP Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 116.755.

Des pouvoirs de signatures autorisées ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Pour la société

Jean-Michel Dangis

Comptable

Référence de publication: 2014041716/13.

(140048087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

RR Investissements, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 184.738.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041718/10.

(140047713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Rivista Lux s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 146.115.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014041712/10.

(140048288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

RJ Belux Dangerous Goods Training & Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041713/10.

(140047866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Richbourg Invest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 109.518.

Des pouvoirs de signatures autorisées ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Pour la société

Jean-Michel Dangis

Comptable

Référence de publication: 2014041711/13.

(140048058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

RECAP I Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.504,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 141.897.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014041708/11.

(140048250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

RDF Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 150.560.

*Extrait de la résolution de l'actionnaire unique tenue le 27 février 2014,**Résolution:*

L'actionnaire unique-usufructier décide de:

- décide de nommer Messieurs Antonio Quaratino, né le 17.02.1982 à Caserta (Italie) et demeurant professionnellement 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Giorgio Bianchi, né le 23.10.1983 à Crema (Italie) et demeurant professionnellement 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et madame Christine Picco, née le 05.03.1968 à Hayange, (France) à la fonction d'administrateur pour une durée de un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RDF INVESTISSEMENT

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014041707/18.

(140048307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Topedilux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 156, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Pour compte de Topedilux Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014041785/12.

(140047891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Novapharm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 124.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
NOVAPHARM S.A.

Référence de publication: 2014041635/11.

(140048174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Principal Residential Investment Mortgages 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 158.681.

Extrait des résolutions du conseil d'administration

En date du 11 mars 2014, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs avec effet au 11 mars 2014, comme suit:

- Hille-Paul Schut, administrateur, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Vladimir Mornard, administrateur, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Joost Tulkens, administrateur, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Sophie Zintzen
Mandataire

Référence de publication: 2014041665/19.

(140047653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Next International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 170.422.

Par résolutions signées en date du 13 mars 2014, l'associé unique a décidé de nommer Laura Spitoni, avec adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014041625/13.

(140047879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Pulp Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 50.360.000,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 123.088.

Rectificatif du dépôt effectué le 20 mars 2014 sous le numéro L140047578

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014041691/11.

(140047992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Nouvelle TEC-Inter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 76, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 39.027.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2014

Que la société révoque Monsieur Jean-Pierre Kutzner, retraité, né à Luxembourg, le 25/10/1948 demeurant à D-54669 Bollendorf - 17 Burgstrasse de ses fonctions de gérant unique

Qu'elle nomme Monsieur Jacques Ryon, né à ROESLARE le 21/06/1963 demeurant à B-1730 Asse, Heedstraat, 58, aux fonctions de gérant unique pour une durée illimitée

Fait à Kayl, le 2 janvier 2014.

NOUVELLE TEC-INTER S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2014041633/16.

(140047964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Ontex IV S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.244.708,67.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 153.359.

—
L'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue en date du 4 mars 2014 a décidé de nommer avec effet immédiat jusqu'au 28 juin 2016 Monsieur Marc GALLET en qualité d'administrateur de classe C de la Société, né à Vilvoorde (Belgique), le 2 janvier 1959, et ayant son adresse professionnelle au Spinnerijstraat 12 - 9240 Zele, Belgique.

Le Conseil d'Administration sera, à partir du 4 mars 2014, composé comme suit:

- Dominique LE GAL, Administrateur de classe A
- Marielle STIJGER, Administrateur de classe A
- Pedro FERNANDES DAS NEVES, Administrateur de classe B
- Alexandra MATIAS, Administrateur de classe B
- Jacques PURNODE, Administrateur de classe C
- Marc GALLET, Administrateur de classe C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dominique Le Gal

Administrateur de classe A

Référence de publication: 2014041640/22.

(140047899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Pacasmayo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 170.788.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société du 10 mars 2014

Quatrième résolution

Approbation du renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à.r.l. aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

PACASMAYO INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014041667/16.

(140047824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Office Park Findel Exupéry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 145.200.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013

Le conseil d'administration se compose à partir de ce jour comme suit:

1. Monsieur Hans-Peter MAIER, administrateur et administrateur délégué
2. Monsieur le Dr Hanns MAIER, administrateur et administrateur délégué
3. SOMACO S.A, administrateur.

Est nommé commissaire aux comptes:

- AUXILIAIRE DES P.M.E. S.A.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014 statuant sur les comptes de l'exercice 2013

La société est engagée par la signature individuelle de Monsieur Hans-Peter MAIER ou Monsieur le Dr Hanns MAIER,

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Pour extrait conforme

OFFICE PARK FINDEL EXUPERY SA

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Signature

Référence de publication: 2014041646/23.

(140048219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Op der Raëmerbrek 2014 Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6601 Wasserbillig, 65, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 185.372.

—
EXTRAIT

En date du 17 mars 2014 se sont réunis les associés de la société 'OP DER RAËMERBREK 2014 S.à r.l.', créée le 12 mars 2014 pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg, établie à L-6601 Wasserbillig, 65 Grand-Rue, au siège social de la société.

L'assemblée générale des associés a notamment pris les résolutions suivantes:

Résolution

Les associés décident à l'unanimité d'accepter la nomination de Monsieur Nuno Luis DA NOBREGA VIDOEDO, gérant de société, à Vila Real (Portugal), le 28 avril 1973, demeurant à L-6440 Echternach, 31, rue de la Gare, pour une durée indéterminée au poste de gérant administratif de la société.

Résolution

Les associés décident à l'unanimité d'accepter la nomination de Monsieur Stéphane DEJONGHE, gérant de société, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 13 avril 1981, demeurant à L-3333 Hellange, 36, route de Bettembourg, pour une durée indéterminée au poste de gérant technique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014041649/22.

(140047743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Orient International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.958.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041651/9.

(140048366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

OCM Luxembourg OPPS VI Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041643/10.

(140047935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

OCM Luxembourg OPPS VI Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041644/10.

(140047936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

OCM Luxembourg OPPS VIIb Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041645/10.

(140047934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Boston Mere Property Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.225.

In the year two thousand fourteen, on the fourteenth day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Boston Mere Property Holdings S.A.", a société anonyme with registered office at L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on March 30th, 2004, published in the Mémorial C number 589 on June 9th, 2004,

registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg, section B number 100.225.

The Meeting was declared presided by Mrs Géraldine NUCERA, notary clerk, residing professionally at Luxembourg, who also appointed as secretary.

The Meeting elected as scrutineer Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at Luxembourg.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Ending of the financial year on the date of the signature of the notarial deed and approval of the interim accounts as at that same date;

2. Approval of the decision by the Board of Directors of the Company to transfer the statutory and administrative headquarters, with retroactive effect on December 31st, 2013, of the company from Luxembourg to Portugal, Rua Alexandre Prista Casa Mirota, n. ° 274, Aldeia de Juso, 2750-013 Cascais, with retention of legal personality of the Company, change of nationality and the transfer of the seat or giving rise to the dissolution or the formation of a new company, all under the condition precedent of the registration of the company in Portugal, as well as:

- Submit Company to Portuguese law;
- Adopt legal form of public limited company by Portuguese law.
- Continue simultaneously the existence of the company in Portugal under the name "BOSTON MERE ADMINISTRACÃO E COMPRA DE IMÓVEIS, S.A" with NIPC 510906249;
- Adopt the following corporate purpose: "Purchase, sale, lease and administration of any real estate property".

3. Confirmation that all assets and liabilities of the Company shall, following the transfer and change of nationality, ownership of the Company without interruption or restrictions;

4. Resignation of directors and the auditor in place and to discharge them for the execution of their mandate to this day.

5. Statutory appointments.

6. Consolidation of the articles of the Company in order to adapt them to the Portuguese legislation.

7. Designation with power of substitution of Mr. Joao Pereira de Sousa as an agent who will make any notification to the Registry of Companies in Portugal sign the new constitution, the staff will, fulfill all related to the transfer of the registered office, said attorney formalities with particular the power to represent the Company in all administrative and fiscal authorities in Portugal following the transfer of the seat and change of nationality;

8. Designation as a representative Mr. Paul Decker, notary residing in Luxembourg, which will be granted full powers to effect the removal of the company in the Register of Commerce and Companies of Luxembourg on the basis of a certificate of registration in the Register of Portuguese companies.

9. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the Board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present Meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the General Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting has decided to close the financial year to the date of passing of this deed and approve the closing balance sheet of the Company on November 30th, 2013.

Which balance after having been signed "ne varietur" by the appearing and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be recorded simultaneously.

Second resolution:

Based on a decision taken by the Board of Directors of the Company held on February 11th, 2014 the meeting decides to transfer the registered office, with retroactive effect on December 31st, 2013, administrative and effective management of the Company to Portugal, Rua Alexandre Prista Casa Mirota, n. ° 274, Aldeia de Juso, 2750-013 Cascais with retention of legal personality of the Company, change of nationality and transfer seat or giving rise to the dissolution or the formation of a new company, all under condition precedent to the registration of the Company in Portugal.

As a result of the transfer affected without interruption of legal personality, the Company has waived the Luxembourg nationality and the assembly decides:

- subject the company to the Portuguese legislation;
- adopt the Company's legal form a public limited company "S.A.";
- change the name to "BOSTON MERE ADMINISTRAÇÃO E COMPRA DE IMÓVEIS, S.A.";
- adopt the following corporate purpose: "Purchase, sale, lease and administration of any real estate property."
- Set the share capital at one hundred forty-seven thousand five hundred and five euros and ninety cents (EUR 147,505.90-) represented by one thousand and four (100,004) shares without nominal value.

The shares shall be in bearer form or in registered form at the Shareholder's request, and may be evidenced by certificates of one, five, fifty or one hundred shares.

The Sole Director is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Company does not maintain branches or other legal entity in Luxembourg.

Third resolution:

The general meeting confirmed that the Company will remain after the transfer and change of nationality, ownership of all its assets and liabilities, without limitation or discontinuity.

The Company will therefore continue to own all assets and liabilities incurred or arising prior to the transfer and change of nationality.

Fourth resolution:

The general meeting decided to accept the resignation of the directors and the auditor with effect from the date of cancellation of the Company's Register of Commerce and Companies of Luxembourg and grant full discharge for the implementation of their mandate.

Fifth resolution:

a) Replacing the outgoing directors, the meeting shall appoint the following person as sole director of the Company:

Mrs. Isabel Deolinda Oliveira Santos, born March 31st, 1952 in Portugal, residing at Rua Alexandre Prista Casa Mirota, No. 274, Aldeia de Juso, 2750-013 Cascais (Portugal).

b) The following person has been appointed as the Effective Sole Auditor for the quadriennium 2013-2016:

"MGI & ASSOCIADOS, SROC, LDA", headquartered at Rua Guerra Junqueiro, n° 273, 4150-388 Porto, Portugal, inscribed at the Portuguese Order of Chartered Accountants under number 78 and registered at CMVM under n.° 251, Tax Identification Number 502666919, registered under the same number in Commercial Registry of Oporto, represented by partner Manuela Fernanda Barroso Vilela Ferreira, single, with professional residence at Rua Guerra Junqueiro, n° 273, 4150-388 Porto, Portugal, and inscribed at the Portuguese Order of Chartered Accountants under n.°667, Tax Identification Number 162916965.

c) The following person has been appointed as the Deputy Sole Auditor for the quadriennium 2013-2016:

Mr. José Augusto Silva Mendes, married to Maria Eduarda de Campos Carlos Mendes, professional residence at Rua Guerra Junqueiro, n° 273, 4150 - 388 Porto, Portugal, inscribed at the Portuguese Order of Chartered Accountants under n.°473, Tax Identification Number 101755228.

Sixth resolution:

The general meeting decided to undertake a complete overhaul of Company statutes in order to adapt them to the Portuguese legislation, to approve the new constitution draft copy of which remain attached hereto initialed "ne varietur" by the notary and board members, this appendix is an integral part of this decision.

Seventh resolution:

The general meeting resolved to designate with power of substitution Mr Joao Pereira de Sousa as a representative who will make any notification to the Registry of Companies in Portugal sign the new constitution, the staff will, fulfill all formalities relating to the transfer of the registered office, said attorney including having the power to represent the company before all administrative and fiscal Portugal following the transfer of the seat and change of nationality.

Eighth resolution:

The General Meeting decided to appoint as attorney Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, who is vested with the broadest powers to complete the radiation of the company with the Luxembourg Trade and Companies Register upon receipt of a registration certificate from the Italian Companies Register.

Suspension clause

The above resolutions are taken under the condition of the registration of the company by the competent Portuguese authorities.

Full powers are granted to Mr Joao Pereira de Sousa to confirm the realization of the suspension clause.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorze février.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «Boston Mere Property Holdings S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 589 du 9 juin 2004,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 100.225.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Mme Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Clôture de l'exercice social à la date de passation de l'acte avec approbation du bilan de clôture de la Société au 30 novembre 2013;

2. Approbation de la décision prise par le Conseil d'administration de la Société de transférer le siège social statutaire et administratif, avec effet rétroactif au 31 décembre 2013, de la société de Luxembourg vers le Portugal, Rua Alexandre Prista, Casa Mirota, n.º 274, Aldeia de Juso, 2750-013 Cascais, avec maintien de la personnalité juridique de la Société, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu ni à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au Portugal, ainsi que:

- Soumettre la Société à la législation portugaise;

- Adopter de la forme juridique d'une société anonyme selon le droit portugais.

- Continuer simultanément l'existence de la société au Portugal sous la dénomination "BOSTON MERE ADMINISTRAÇÃO E COMPRA DE IMÓVEIS, S.A" avec NIPC 510906249;

- Adopter l'objet social suivant: «Achat, vente, location et administration de tout bien immobilier.» «Fixation du capital social à hauteur.

3. Confirmation que tous les actifs et passifs de la Société resteront, suite au transfert et au changement de nationalité, la propriété de la Société sans discontinuité, ni restrictions;

4. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

5. Nominations statutaires;

6. Refonte des statuts de la Société en vue de les adapter à la législation portugaise.

7. Désignation avec pouvoir de substitution de Monsieur Joao Pereira de Sousa en qualité de mandataire qui procédera à toute notification au Registre des Sociétés au Portugal, signera les nouveaux statuts, les rendra effectifs, accomplira toutes formalités liées au transfert du siège social, ledit mandataire ayant notamment le pouvoir de représenter la Société devant toutes instances administratives et fiscales au Portugal à la suite du transfert du siège et du changement de nationalité;

8. Désignation en en qualité de mandataire Me Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, à qui seront conférés tous pouvoirs pour faire opérer la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés portugaise.

9. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparantes resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite L'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale a décidé de clôturer l'exercice social à la date de passation du présent acte et d'approuver le bilan de clôture de la Société au 30 novembre 2013.

Lequel bilan après avoir été signé "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution:

Sur base d'une décision prise par le Conseil d'administration de la Société tenue le 11 février 2014, l'assemblée décide de transférer le siège social, avec effet rétroactif au 31 décembre 2013, administratif et de direction effective de la Société vers le Portugal, Rua Alexandre Prista, Casa Mirota, n. ° 274, Aldeia de Juso, 2750-013 Cascais avec maintien de la personnalité juridique de la Société, le changement de nationalité et le transfert de siège ne donnant lieu ni à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la Société au Portugal.

En conséquence de ce transfert, effectué sans interruption de la personnalité morale, la Société a renoncé à la nationalité luxembourgeoise et l'assemblée décide:

- de soumettre la Société à la législation portugaise;
- d'adopter pour la Société la forme juridique d'une société anonyme (S.A.);
- de changer la dénomination sociale en "BOSTON MERE ADMINISTRAÇÃO E COMPRA DE IMÓVEIS, S.A.";
- d'adopter l'objet social suivant: «Achat, vente, location et administration de tout bien immobilier.»
- fixer le capital social à cent quarante-sept mille cinq cent cinq euros et quatre-vingt-dix cents (147.505,90-EUR) représenté par cent mille quatre (100.004) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont au porteur ou sous forme nominative à la demande de l'actionnaire, et peuvent être prouvées par des attestations de un, cinq, cinquante ou cent actions.

L'administrateur unique est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

La Société ne maintiendra pas de succursales ni d'autre entité juridique au Luxembourg.

Troisième résolution:

L'assemblée confirme que la Société demeurera, suite au transfert et au changement de nationalité, propriétaire de l'ensemble de ses actifs et passifs, sans limitations, ni discontinuité.

La Société continuera dès lors d'être propriétaire de tous ses actifs et passifs encourus ou nés avant le transfert et le changement de nationalité

Quatrième résolution:

L'assemblée a décidé d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes avec effet au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution:

a) En remplacement des administrateurs démissionnaires, l'assemblée nomme la personne suivante en tant qu'administrateur unique de la Société:

Madame Isabel Deolinda de Oliveira Santos, née le 31 mars 1952 au Portugal, demeurant à Rua Alexandre Prista, Casa Mirota, n° 274, Aldeia de Juso, 2750-013 Cascais (Portugal).

b) La personne suivante a été nommé auditeur unique pour la quadriennale 2013-2016:

"MGI & ASSOCIADOS, SROC, LDA", ayant son siège social Rua Guerra Junqueiro, n° 273, 4150-388 Porto, Portugal, inscrite à l'ordre des comptables agréés portugais sous le numéro 78 et enregistrée au CMVM sous le numéro 251, identification fiscale numéro 502666919, enregistrée sous le même numéro au Registre de Commerce de Oporto, représentée par Madame Manuela Fernanda Barroso Vilela Ferreira, célibataire, résidant professionnellement Rua Guerra Junqueiro, n° 273, 4150-388 Porto, Portugal, et inscrite à l'ordre des comptables agréés portugais sous le numéro 667, identification fiscale numéro 162916965.

c) La personne suivante a été nommé commissaire aux comptes unique pour la quadriennale 2013-2016:

Monsieur José Augusto Silva Mendes, marié à Maria Eduarda de Campos Carlos Mendes, résidant professionnellement Rua Guerra Junqueiro, n° 273, 4150 - 388 Porto, Portugal, inscrite à l'ordre des comptables agréés portugais sous le numéro 473, identification fiscale numéro 101755228.

Sixième résolution:

L'assemblée a décidé de procéder à une refonte complète des statuts en vue de les adapter à la législation portugaise; d'approuver les nouveaux statuts dont copie en projet restera annexée aux présentes après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrumentant et les membres du bureau, cette annexe faisant partie intégrante de cette décision.

Septième résolution:

L'Assemblée Générale a décidé de désigner avec pouvoir de substitution Monsieur Joao Pereira de Sousa en qualité de mandataire qui procédera à toute notification au Registre des Sociétés au Portugal, signera les nouveaux statuts, les rendra effectifs, accomplira toutes formalités liées au transfert du siège social, ledit mandataire ayant notamment le pouvoir de représenter la société devant toutes instances administratives et fiscales au Portugal à la suite du transfert du siège et du changement de nationalité.

Huitième résolution:

L'Assemblée Générale a décidé de désigner en qualité de mandataire Me Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, à qui seront conférés tous pouvoirs pour faire opérer la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés portugaise.

Condition suspensive

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la société par les autorités portugaises compétentes.

Tous pouvoirs sont conférés à Monsieur Joao Pereira de Sousa pour confirmer la réalisation de la condition suspensive. Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à mille six cent cinquante-huit euros (1.658,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. NUCERA, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19.02.2014. Relation: LAC/2014/7894. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 19.03.2014.

Référence de publication: 2014040612/270.

(140046757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Barlanto Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.236.950,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.073.

In the year two thousand and fourteen on the sixth of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Barlanto Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 114.073 and having a share capital of four million two hundred thirty six thousand nine hundred fifty euro (EUR 4,236,950) (the Company).

The Company has been incorporated under the Laws of the Netherland Antilles and transferred its registered office to Luxembourg by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on January 25, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) N° 861 of May 2, 2006. The articles of association of

the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg on September 17, 2009, published in the Memorial, N° 2176 of November 6, 2009.

THERE APPEARED:

1. Carlos Francisco Aremayo, residing at 7, Julian Camarillo, E-28037 Madrid, Spain (the Shareholder 1); hereby represented by Mr Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

2. Josefa Baeza Hernandez, residing at 7, Julian Camarillo, E-28037 Madrid, Spain (the Shareholder 2) hereby represented by Mr Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The Shareholder 1 and the Shareholder 2 are being hereafter collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, requested the undersigned notary to record:

I. that the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Presentation of the joint draft terms of the merger providing for the absorption by the Company of Monteland Holding S.à r.l., a private limited liability company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 114.074 and having a share capital of EUR 6,188,150 (the Company Ceasing To Exist);

2) Acknowledgement that the documents required by article 267 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) have been made available at the registered office of the Company for due inspection by the Shareholders at least one month before the date hereof;

3) Approval of the draft terms of the merger and decision to carry out the merger by way of absorption by the Company of the Company Ceasing To Exist;

4) Acknowledgment that (i) from an accounting point of view, the operations of the Company Ceasing To Exist shall be treated as having being carried out by the Company as from January 1, 2014, (ii) the merger shall take effect (a) between the merging companies on the date of the concurring general meetings or the written resolutions of the shareholders of the merging companies approving the merger (the Effective Date) and (b) *vis-à-vis* third parties after the publication of the minutes of the general meetings or the written resolutions of shareholders prescribed by article 9 of the Law;

5) Delegation of powers to any lawyer and any employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger; and

6) Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders note that the board of managers of the Company has presented to the Meeting the joint draft terms of the merger, published in the Memorial N° 293 of February 1, 2014, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption of the Company Ceasing To Exist by the Company, whereby the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation of the Company Ceasing To Exist, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company Ceasing To Exist to the Company (the Merger Proposal).

Second resolution

The Shareholders acknowledge that all the documents required by article 267 of the Law, save (i) the detailed written report to be drawn up by the management body of the merging companies, (ii) the written report of the external auditor (s) and (iii) the interim account which have all been subject to a waiver granted by the Shareholders (the Waiver), have been made available at the registered office of the Company for due inspection by the Shareholders at least one month before the date hereof.

The Waiver, together with a certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed by an authorized representative of the Company have been shown to the notary.

Third resolution

The Shareholders resolve to approve the Merger Proposal and to carry out the merger by way of absorption of the Company Ceasing To Exist by the Company, in accordance with the conditions detailed in the Merger Proposal and in particular, in exchange for the contribution of all the assets and liabilities of the Company Ceasing To Exist to the Company, without any restriction or limitation, to (a) increase the subscribed share capital of the Company by an amount of three thousand and fifty euro (EUR 3,050) so as to raise it from its present amount of four million two hundred thirty

six thousand nine hundred fifty euro (EUR 4,236,950) to four million two hundred forty thousand euro (EUR 4,240,000) through the issuance of one hundred twenty-two (122) new ordinary shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, of the same kind and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Company and to be allocated equally between the Shareholders, and (b) allocate a merger premium to the new shares to be issued by the Company, of an aggregate amount of four million four hundred sixty seven thousand three hundred seventy four euro and twenty-nine euro cent (EUR 4,467,374.29), to the benefit of the shareholders of the Company Ceasing To Exist.

In consequence Article 6, is amended and shall read as follows:

“ **Art. 6.** The capital is set at four millions two hundred forty thousand Euros (4,240,000.- EUR) divided into one hundred sixty-nine thousand six hundred (169,600) share quotas of twenty-five Euros (25.- EUR) each.”

The Shareholders further acknowledge that the Company and the Company Ceasing To Exist were both incorporated under the Laws of the Netherland Antilles and transferred their registered office in Luxembourg by deeds enacted by the undersigned notary on January 25, 2006, and published in the Mémorial N° 861 of May 2, 2006 and N°864 of May 3, 2006 respectively.

Fourth resolution

The Shareholders acknowledge that (i) from an accounting point of view, the operations of the Company Ceasing To Exist shall be treated as having being carried out by the Company as from January 1, 2014, (ii) the merger shall take effect (a) between the merging companies on the Effective Date and (b) vis-à-vis third parties after the publication of the minutes of the general meetings or the written resolutions of shareholders prescribed by article 9 of the Law.

The Shareholders further acknowledge, as from the Effective Date, (i) the dissolution without liquidation of the Company Ceasing To Exist by way of transfer at book value of all its assets and liabilities to the Company in accordance with the Merger Proposal and (ii) the cancelation of all the shares issued by the Company Ceasing To Exist.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to empower and authorise any lawyer and employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger and the above resolutions.

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

No further business being brought before the Meeting, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed, in accordance with the terms of the merger, are estimated at approximately four thousand four hundred Euros (4,400.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, the representative of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Barlanto Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.073 et disposant d'un capital social de quatre millions deux cent trente-six mille neuf cent cinquante euros (EUR 4.236.950) (la Société).

La Société a été constituée selon les lois des Antilles Néerlandaises et a transféré son siège social à Luxembourg en vertu d'un acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 25 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) N° 861 du 2 mai 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant, de résidence à Luxembourg, le 17 septembre 2009, publié au Mémorial N° 2176 du 6 novembre 2009.

ONT COMPARU:

1. Carlos Francisco Aremayo, domicilié au 7, Julian Camarillo, E-28037 Madrid, Espagne (l'Associé 1), ici représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé, et

2. Josefa Baeza Hernandez, domiciliée au 7, Julian Camarillo, E-28037 Madrid, Espagne (l'Associée 2), ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

L'Associé 1 et l'Associée 2 sont ci-après désignés ensemble comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés possèdent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1) Présentation du projet commun de fusion prévoyant l'absorption par la Société de Monteland Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.074 et disposant d'un capital social de EUR 6.188.150 (la Société Absorbée);

2) Prise d'acte que les documents requis par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ont été mis à disposition au siège social de la Société pour inspection par les Associés au moins un mois avant la date de réunion des présentes;

3) Approbation du projet commun de fusion et décision d'effectuer la fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société;

4) Prise d'acte (i) que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme si elles avaient été effectuées par la Société à compter du 1^{er} janvier 2014, (ii) que la fusion prend effet (a) entre les sociétés qui fusionnent à la date des assemblées générales concordantes ou des résolutions écrites des associés des sociétés qui fusionnent approuvant la fusion (la Date d'Effet) et (b) vis-à-vis des tiers après la publication au Mémorial des procès-verbaux des assemblées générales ou des résolutions écrites des associés prévue par l'article 9 de la Loi;

5) Délégation de pouvoirs à tout avocat et employée de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement comme agent de la Société, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables relatives à la fusion; et

6) Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés notent que le conseil de gérance de la Société a présenté à l'Assemblée le projet commun de fusion publié au Mémorial, N° 293 du 1^{er} février 2014 conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption de la Société Absorbée par la Société suivant lequel la fusion sera effectuée par le transfert, après dissolution sans liquidation de la Société Absorbée, de tous les actifs et passifs, sans restriction ni limitation, de la Société Absorbée à la Société (le Projet de Fusion).

Deuxième résolution

Les Associés prennent acte que les documents requis par l'article 267 de la Loi, sauf (i) le rapport écrit détaillé rédigé par les gérances des sociétés qui fusionnent, (ii) le rapport écrit du ou des réviseurs, et (iii) les comptes intérimaires auxquels ont renoncé les Associés (la Renonciation) ont été mis à disposition au siège social de la Société pour inspection par les Associés au moins un mois avant la date des présentes.

La Renonciation ainsi qu'un certificat attestant le dépôt des documents mentionnés ci-dessus, dûment signés par un représentant autorisé de la Société, ont été montrés au notaire.

Troisième résolution

Les Associés décident d'approuver le Projet de Fusion et d'effectuer la fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société, conformément aux conditions détaillées dans le Projet de Fusion et notamment, en contrepartie de l'apport de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société, sans limitation ni restriction, (a) d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de trois mille cinquante euros (EUR 3.050) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions deux cent trente-six mille neuf cent cinquante euros (EUR 4.236.950) à quatre millions deux cent quarante mille euros (EUR 4.240.000) par l'émission de cent vingt-deux (122) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, du même type et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société à répartir de manière égale entre les Associés, et (b) d'affecter une prime de

fusion aux nouvelles parts sociales que la Société émettra d'un montant total de quatre millions quatre cent soixante-sept mille trois cent soixante-quatorze euros et vingt-neuf centimes d'euro (EUR 4.467.374,29) au profit des associés de la Société Absorbée.

En conséquence l'article 6, est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre millions deux cent quarante mille Euros (4.240.000.- EUR) représenté par cent soixante neuf mille six cents Euros (169.600) parts sociales de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune. »

Les Associés reconnaissent par ailleurs que la Société et la Société Absorbée ont été toutes les deux constituées selon les lois des Antilles Néerlandaises et ont transféré leur siège social à Luxembourg par actes dressés par le notaire instrumentant le 25 janvier 2006 et publiés au Mémorial N° 861 du 2 mai 2006 et N° 864 du 3 mai 2006 respectivement.

Quatrième résolution

Les Associés prennent acte (i) que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme si elles avaient été exécutées par la Société à compter du 1^{er} janvier 2014, (ii) que la fusion prend effet à la Date d'Effet et (b) vis-à-vis des tiers après la publication au Mémorial des procès-verbaux des assemblées générales ou des résolutions écrites des associés prévue par l'article 9 de la Loi.

Les Associés prennent par ailleurs acte, à compter de la Date d'Effet, (i) de la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée par transfert à la valeur comptable de tous ses actifs et passifs à la Société conformément au Projet de Fusion et (ii) l'annulation de toutes les parts sociales émises de la Société Absorbée.

Cinquième résolution

Les Associés décident de donner pouvoir et autorité à tout avocat et employée de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement comme agent de la Société, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables relatives à la fusion et les résolutions ci-dessus.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste conformément à l'article 271(2) de la Loi avoir vérifié l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet Commun de Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est ajournée.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à quatre mille quatre cents Euros (4.400.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2014. Relation: LAC/2014/11151. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014040597/223.

(140047535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Cadh Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 91.617.

L'an deux mille quatorze.

Le quatorze février.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CADH PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 91.617,

constituée aux termes d'un acte reçu le notaire instrumentant, en date du 03 février 2003, publié au Mémorial C numéro 267 du 12 mars 2003.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE TROIS CENT CINQUANTE (1.350) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de CENT TRENTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 135.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 février 2014. Relation: EAC/2014/2683. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014040648/58.

(140046987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Clausen 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 141.437.

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-sept février,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

La société anonyme SISTER LINE SA , établie et ayant son siège social à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141 053,

ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Jean-Marie KONTZ, directeur de société, demeurant professionnellement à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem;

ici représenté par Monsieur Daniel Joseph THILL, employé privé, né le 21 avril 1963 à Pétange, demeurant à L-5750 Frisange, 37, rue de Mondorf, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 13 février 2014.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée CLAUSEN 1 SARL , établie et ayant son siège social à L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141 437,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, en date du 26 août 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2391, le 30 septembre 2008.

Ceci exposé, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoquée en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et par conséquent l'article deux, premier alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** La Société a pour objet toutes opérations généralement quelconques pratiquées par les "immobilières" comprenant notamment, l'exploitation d'une agence immobilière, les opérations portant sur l'acquisition des biens meubles ou immeubles, la promotion foncière ou immobilière, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la construction, l'échange, la vente, la location de tous immeubles privés, commerciaux ou industriels, l'aménagement, la viabilisation ou le lotissement de tous terrains, camps ou emplacements fonciers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'énonciation ci-dessus étant énonciative et non limitative.

La Société a également pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et petite restauration.»

Deuxième résolution.

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Daniel Joseph THILL, employé privé, né le 21 avril 1963, demeurant à L-5750 Frisange, 37, rue de Mondorf, de ses fonctions de gérant unique de la société à responsabilité limitée CLAUSEN 1 S.à r.l. et lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

Troisième résolution.

L'assemblée générale nomme aux fonctions de gérant technique, pour la partie agence et promotion immobilières, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Marie KONTZ, né le 17 octobre 1958, directeur de société, demeurant professionnellement à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

L'assemblée générale nomme aux fonctions de gérant technique, pour la partie café et petite restauration, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Daniel Joseph THILL, employé privé, né le 21 avril 1963, demeurant à L-5750 Frisange, 37, rue de Mondorf.

L'assemblée générale nomme aux fonctions de gérant administratif de la société à responsabilité limitée CLAUSEN 1 S.à r.l., pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Marie KONTZ, préqualifié.

Pour la partie agence et promotion immobilières, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de Monsieur Jean-Marie KONTZ.

Pour la partie café et petite restauration, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Frais.

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ huit cents euros (800.-€).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. THILL, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 mars 2014. Relation: EAC/2014/3273. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 7 mars 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014040632/70.

(140046936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

CEP III Chase Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 705.866,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.258.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of February.

Before Us, Maître Francis Kessler notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CEP III Chase S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 179 090 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given on February 17, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of CEP III Chase Finance S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 179 258, incorporated by a deed enacted by Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 3 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2368, dated 25 September, 2013, and which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated 16 December 2013, in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,.

II. The Company's share capital is set at one million two hundred seventy-seven thousand six hundred seventy-nine Great British Pounds (GBP 1,277,679.-) represented by one million two hundred seventy-seven thousand six hundred seventy-nine (1,277,679) shares with a nominal value of one (1) Great British Pound (GBP 1.-) each.

III. The Sole Shareholder resolves to decrease the Company's share capital by five hundred seventy-one thousand eight hundred thirteen Great British Pounds (GBP 571,813.-) to decrease it from its current amount of one million two hundred seventy-seven thousand six hundred seventy-nine Great British Pounds (GBP 1,277,679.-) to seven hundred five thousand eight hundred sixty-six Great British Pounds (GBP 705,866.-), by the redemption and cancellation of five hundred seventy-one thousand eight hundred thirteen (571,813) shares with a nominal value of one Great British Pound (GBP 1.-) each.

IV. Pursuant to the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 paragraph 1 of the Company's articles of association, which shall henceforth be read as follows:

"The Company's share capital is fixed at seven hundred five thousand eight hundred sixty-six Great British Pounds (GBP 705,866.-), represented by seven hundred five thousand eight hundred sixty-six (705,866) shares with a nominal value of one Great British Pound (GBP 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CEP III Chase S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179 090 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 février 2014,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «CEP III Chase Finance S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179 258, constituée suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2368, en date du 16 septembre 2013 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 décembre 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent soixante-dix-sept mille six cent soixante-dix-neuf livres sterling (GBP 1.277.679,-) représenté par un million deux cent soixante-dix-sept mille six cent soixante-dix-neuf (1.277.679) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune.

III. L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de cinq cent soixante-et-onze mille huit cent treize Livres Sterling (GBP 571.813,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent soixante-dix-sept mille six cent soixante-dix-neuf livres sterling (GBP 1.277.679,-) à sept cent cinq mille huit cent soixante-six Livres Sterling (GBP 705.866,-) par le rachat et l'annulation de cinq cent soixante-et-onze mille huit cent treize (571.813) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à sept cent cinq mille huit cent soixante- six Livres Sterling (GBP 705.866,-) représenté par sept cent cinq mille huit cent soixante-six (705.866) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 février 2014. Relation: EAC/2014/2977. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014040663/98.

(140047199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Clausen 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 141.436.

L'an deux mille quatorze,
Le vingt-sept février,
Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

La société anonyme SISTER LINE SA, établie et ayant son siège social à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141 053,

ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Jean-Marie KONTZ, directeur de société, demeurant professionnellement à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem;

ici représenté par Monsieur Daniel Joseph THILL, employé privé, né le 21 avril 1963 à Pétange, demeurant à L-5750 Frisange, 37, rue de Mondorf, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 13 février 2014.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée CLAUSEN 2 SARL, établie et ayant son siège social à L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141 436,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, en date du 26 août 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2376, le 29 septembre 2008.

Ceci exposé, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoquée en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et par conséquent l'article deux premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** La Société a pour objet toutes opérations généralement quelconques pratiquées par les "immobilières" comprenant notamment, l'exploitation d'une agence immobilière, les opérations portant sur l'acquisition des biens meubles ou immeubles, la promotion foncière ou immobilière, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la construction, l'échange, la vente, la location de tous immeubles privés, commerciaux ou industriels, l'aménagement, la viabilisation ou le lotissement de tous terrains, camps ou emplacements fonciers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'énonciation ci-dessus étant énonciative et non limitative.

La Société a également pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et petite restauration.»

Deuxième résolution.

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Daniel Joseph THILL, employé privé, né le 21 avril 1963, demeurant à L-5750 Frisange, 37, rue de Mondorf, de ses fonctions de gérant unique de la société à responsabilité limitée CLAUSEN 2 S.à r.l. et lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

Troisième résolution.

L'assemblée générale nomme aux fonctions de gérant technique, pour la partie agence et promotion immobilières, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Marie KONTZ, né le 17 octobre 1958, directeur de société, demeurant professionnellement à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

L'assemblée générale nomme aux fonctions de gérant technique, pour la partie café et petite restauration, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Daniel Joseph THILL, employé privé, né le 21 avril 1963, demeurant à L-5750 Frisange, 37, rue de Mondorf.

L'assemblée générale nomme aux fonctions de gérant administratif de la société à responsabilité limitée CLAUSEN 2 S.à r.l., pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Marie KONTZ, préqualifié.

Pour la partie agence et promotion immobilières, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de Monsieur Jean-Marie KONTZ.

Pour la partie café et petite restauration, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Quatrième résolution.

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Daniel Julien Gustave DAXHELET, employé privé, né le 13 octobre 1967, demeurant à L-3429 Dudelange, 178, route de Burange, de ses fonctions de gérant technique de la succursale de la société à responsabilité limitée CLAUSEN 2 S.à r.l. exerçant son activité sous l'enseigne commerciale TROMBAR (Lounge Bar) et lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution.

L'assemblée générale nomme aux fonctions de gérant technique de la succursale de la société à responsabilité limitée CLAUSEN 2 S.à r.l. exerçant son activité sous l'enseigne commerciale TROMBAR (Lounge Bar) pour une durée indéterminée:

- Monsieur Daniel Joseph THILL, employé privé, né le 21 avril 1963, demeurant à L-5750 Frisange, 37, rue de Mondorf.

Frais.

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ huit cents euros (800.-€).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. THILL, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 mars 2014. Relation: EAC/2014/3273. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 7 mars 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014040633/80.

(140046948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Abner Properties Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 185.387.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the tenth day of March,

Before us, Maître Pierre PROBST notary residing in Ettelbruck (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152281;

here represented by Francine MAY, private employee with professional address at 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on March 5th, 2014.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name Abner Properties Holding S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls. Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any 2 members of the board of managers.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits

of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2014.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following manager:

Travis Management S.A., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 178.234

- 2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Travis Investment S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281, ici représentée par Francine MAY, employée privée, demeurant professionnellement au 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 5 mars 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Abner Properties Holding S.à r.l." (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société. Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros.

Résolutions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Travis Management S. A., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.234

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 12 mars 2014. Relation: DIE/2014/3228. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014040519/360.

(140047059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Carmel Capital VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.621.965,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 158.035.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Terra Firma Investments (GP) 3 Limited, a company registered in Guernsey with the company registry of Guernsey under number 43846, having its registered office at Old Bank Chambers, La Grande Rue, St Martin's, Guernsey, GY4 6RT, Channel Islands, acting in its capacity as general partner of Terra Firma Capital Partners III, L.P., having its offices at Old Bank Chambers, La Grande Rue, St Martin's, Guernsey, GY4 6RT, Channel Islands,

here represented by Me Andreea Antonescu, attorney-at-law residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

- The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

- The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Carmel Capital VI S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.035, incorporated by a deed of the undersigned notary on 22 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 5 April 2011 under number 640, page 30693 (the "Company").

- The articles of association of the Company have been amended for the last time on 25 January 2013 by the deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 17 April 2013 under number 916, page 43935.

- The appearing party, duly represented, having recognised to be duly informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1) Increase of the Company's share capital by an amount of One Hundred and Fifty Thousand Euro (EUR 150,000.-) so as to raise it from its current amount of Three Million Four Hundred and Seventy-One Thousand Nine Hundred and Sixty-Five Euro (EUR 3,471,965.-) represented by Three Million Four Hundred and Seventy-One Thousand Nine Hundred and Sixty-Five (3,471,965) shares with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each, to Three Million Six Hundred and Twenty-One Thousand Nine Hundred and Sixty-Five Euro (EUR 3,621,965.-) represented by Three Million Six Hundred and Twenty-One Thousand Nine Hundred and Sixty-Five (3,621,965) shares with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each.

2) Issue of One Hundred and Fifty Thousand (150,000) new shares with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares;

3) Accept the subscription for the New Shares by Terra Firma Investments (GP) 3 Limited, a company registered in Guernsey with the company registry of Guernsey under number 43846, having its registered office at Old Bank Chambers, La Grande Rue, St Martin's, Guernsey, GY4 6RT, Channel Islands, acting in its capacity as general partner of Terra Firma

Capital Partners III, L.P., having its offices at Old Bank Chambers, La Grande Rue, St Martin's, Guernsey, GY4 6RT, Channel Islands (the "Sole Shareholder"), by a contribution in cash of an amount of One Hundred and Fifty Thousand Euro (EUR 150,000.-);

4) Subsequent amendment of Article 6.1., first paragraph of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the "Articles") so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3); and

5) Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase of the Company's share capital by an amount of One Hundred and Fifty Thousand Euro (EUR 150,000.-) so as to raise it from its current amount of Three Million Four Hundred and Seventy One Thousand Nine Hundred and Sixty Five Euro (EUR 3,471,965.-) represented by Three Million Four Hundred and Seventy One Thousand Nine Hundred and Sixty Five (3,471,965) shares with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each, to Three Million Six Hundred and Twenty-One Thousand Nine Hundred and Sixty-Five Euro (EUR 3,621,965.-) represented by Three Million Six Hundred and Twenty-One Thousand Nine Hundred and Sixty-Five (3,621,965) shares with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue One Hundred and Fifty Thousand (150,000) new shares with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

Subscription / payment

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the New Shares, and to make payment in full for all such New Shares by contribution in cash of an amount of One Hundred and Fifty Thousand Euro (EUR 150,000.-).

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares that the New Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of One Hundred and Fifty Thousand Euro (EUR 150,000.-), proof of which is given by means of a bank certificate.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 6.1., first paragraph, of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" 6. 1. Subscribed share capital. The Company's corporate capital is fixed at Three Million Six Hundred and Twenty-One Thousand Nine Hundred and Sixty-Five Euro (EUR 3,621,965.-) represented by Three Million Six Hundred and Twenty-One Thousand Nine Hundred and Sixty-Five (3,621,965) shares with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS TERMINATED.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de février,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Terra Firma Investments (GP) 3 Limited, une société enregistrée au registre des sociétés de Guernsey sous le numéro 43846, ayant son siège social Old Bank Chambers, La Grande Rue, St Martin's, Guernsey, GY4 6RT, Channel Islands, agissant en sa qualité de general partner de Terra Firma Capital Partners III, L.P., ayant ses bureaux à Old Bank Chambers, La Grande Rue, St Martin's, Guernsey, GY4 6RT, Channel Islands,

ici représentée par Me Andreea Antonescu, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

- Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

- La partie comparante déclarante être l'associé unique (l'«Associé Unique») de Carmel Capital VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.035, constituée par un acte du notaire soussigné le 22 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 avril 2011 sous le numéro 640, page 30693 (la «Société»).

- Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 25 janvier 2013 par un acte de Me Blanche Mourrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement du notaire instrumentant, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 avril 2013, sous le numéro 916, page 43935.

- La partie comparante, dûment représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de Cent Cinquante Mille Euros (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de Trois Millions Quatre-Cent Soixante-et-Onze Mille Neuf Cent Soixante-Cinq Euros (EUR 3.471.965,-) représenté par Trois Millions Quatre-Cent Soixante-et-Onze Mille Neuf Cent Soixante-Cinq (3.471.965) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, à Trois Millions Six Cent Vingt-et-Un Mille Neuf Cent Soixante-Cinq Euros (EUR 3.621.965,-) représenté par Trois Millions Six Cent Vingt-et-Un Mille Neuf Cent Soixante-Cinq (3.621.965) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune;

2) Emission de Cent Cinquante Mille (150.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

3) Acceptation de la souscription des Nouvelles Parts Sociales par Terra Firma Investments (GP) 3 Limited, une société enregistrée au registre des sociétés de Guernsey sous le numéro 43846, ayant son siège social à Old Bank Chambers, La Grande Rue, St Martin's, Guernsey, GY4 6RT, Channel Islands, agissant an sa qualité de general partner de Terra Firma Capital Partners III, L.P., ayant ses bureaux à Old Bank Chambers, La Grande Rue, St Martin's, Guernsey, GY4 6RT, Channel Islands, associé unique de la Société (l'«Associé Unique»), par un apport en numéraire d'un montant de Cent Cinquante Mille Euros (EUR 150.000,-);

4) Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 6.1 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts»), afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3); et

5) Divers.

Première résolution

L' Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de Cent Cinquante Mille Euros (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de Trois Millions Quatre-Cent Soixante-et-Onze Mille Neuf Cent Soixante-Cinq Euros (EUR 3.471.965,-) représenté par Trois Millions Quatre-Cent Soixante-et-Onze Mille Neuf Cent Soixante-Cinq (3.471.965) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, à Trois Millions Six Cent Vingt-et-Un Mille Neuf Cent Soixante-Cinq Euros (EUR 3.621.965,-) représenté par Trois Millions Six Cent Vingt-et-Un Mille Neuf Cent Soixante-Cinq (3.621.965) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Deuxième résolution

L' Associé Unique DECIDE d'émettre Cent Cinquante Mille (150.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription / Libération

L'Associé Unique, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, et de libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales par apport en numéraire d'un montant de Cent Cinquante Mille Euros (EUR 150.000,-).

L'Associé Unique, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, déclare que les Nouvelles Parts Sociales ont été libérées entièrement en espèce et que la somme totale de Cent Cinquante Mille Euros (EUR 150.000,-) se trouve à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié par la production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'Article 6.1 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à Trois Millions Six Cent Vingt-et-Un Mille Neuf Cent Soixante-Cinq Euros (EUR 3.621.965,-) représenté par Trois Millions Six Cent Vingt-et-Un Mille Neuf Cent Soixante-Cinq

(3.621.965) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

PLUS RIEN NE FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire des présentes sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue par le notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Antonescu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2014. Relation: EAC/2014/2328. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014040655/167.

(140046881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

De Grengé Paradies s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9391 Reisdorf, 26, rue de l'Ernz.

R.C.S. Luxembourg B 185.377.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le douze mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Monsieur Christophe BAUSTERT, jardinier-paysagiste, né le 9 mai 1986 à Ettelbruck, demeurant à L-9391 Reisdorf, 25, rue de l'Ernz.

2. Monsieur Jean-Paul BAUSTERT, retraité, né le 23 août 1955 à Ettelbruck, demeurant à L-9391 Reisdorf, 26, rue de l'Ernz.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «DE GRENGE PARADIES s.à r.l.».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Reisdorf.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'activité d'entrepreneur-paysagiste.

Elle est autorisée à exécuter toute vente et toute prestation de service se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Elle pourra prendre des participations dans d'autres entreprises.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans ce cas les co-associés disposent d'un droit de préemption sur les parts en cession suivant les dispositions légales prévues en matière de partage.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quatorze.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites de la manière suivante:

- Monsieur Christophe BAUSTERT, préqualifié	60 parts
- Monsieur Jean-Paul BAUSTERT, préqualifié	40 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 800,00 €.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Christophe BAUSTERT, préqualifié, qui pourra engager la société par sa seule signature.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-9391 Reisdorf, 26, rue de l'Ernz.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Christophe BAUSTERT, Jean-Paul BAUSTERT, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 14 mars 2014. Relation: DIE/2014/3294. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014040689/99.

(140046931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

BS Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 7, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 185.400.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. BESIX Real Estate Development en abrégé BESIX R.E.D. S.A., société anonyme de droit belge, ayant son siège social au B-1200 Bruxelles (Belgique), 100, Avenue des Communautés,

ici représentée par Monsieur Gabriel Uzgen, Directeur, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Génèse, 8, avenue Jonet, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions en abrégé SOLUDEC, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1724 Luxembourg, 3B, Boulevard Prince Henri, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 4473,

ici représentée par Monsieur Jacques Brauch, directeur général et Monsieur Jean-Louis Rairoud, directeur administratif et financier, tous deux demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «BS DEVELOPMENT S.A.» (ci-après la "Société").

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a principalement pour objet le développement, la conception, la gestion, la planification, la coordination, la réalisation, la promotion et la commercialisation d'ensembles résidentiels, administratifs, commerciaux et

industriels tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra également acquérir, vendre et gérer des immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut avoir en outre toutes activités se rattachant directement ou indirectement à tout projet relevant du secteur de la construction et de la promotion immobilière. Elle peut procéder à des prises de participation dans toutes autres sociétés ayant un objet analogue ou complémentaire.

La Société pourra exercer, directement ou indirectement par ses participations, les activités suivantes:

- Le financement d'investissements matériels ou immatériels, d'ouvrages de toute nature ou d'équipements nécessaires au secteur public ou privés;
- La conception, la construction ou la transformation des ouvrages ou des équipements ou d'autres investissements (y compris immatériels);
- Leur entretien et/ou leur maintenance et/ou leur exploitation et/ou leur gestion.

La Société pourra offrir des services de conseil liés aux activités de son objet social, aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation et à des sociétés tiers.

La Société pourra également se porter garante en accordant toutes sûretés réelles et personnelles, de quelque manière que ce soit, pour d'autres personnes morales ou physiques, sous réserve des dispositions légales applicables.

En général, la Société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) divisé en mille cinq cents (1.500) actions de catégorie A et cinq cents (500) actions de catégorie B, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, administrateur (s) A et administrateur(s) B, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs de catégorie A seront désignés par les actionnaires de catégorie A et les administrateurs de catégorie B seront désignés par les actionnaires de catégorie B. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres.

Toutefois, les délibérations relatives aux sujets suivants ne pourront être adoptées que pour autant que les deux tiers des membres du conseil d'administration soient présents et qu'elles recueillent l'unanimité de ceux-ci:

- l'approbation du budget annuel,
- toute modification du business plan convenu entre les actionnaires de catégorie A et de catégorie B antérieurement aux présentes,
- toute opération de financement de Société et la conclusion d'emprunts et de contrats de crédit,
- tout investissement, transaction ou opération pour un montant supérieur à 1.000.000 EUR,
- toute proposition aux assemblées générales de Société en matière de distribution de dividendes aux actionnaires;

- toute aliénation d'immeubles, sous quelque forme que ce soit, ou la constitution de tout droit réel les grevant,
- toute décision relative à un litige concernant les immeubles,
- toute conclusion de baux ou convention d'occupation par l'octroi de droit personnel ou réel, portant sur les immeubles;
- toute conclusion d'accords, tels des accords de «joint-venture», ayant pour objet la mise en place d'un partenariat structurel de longue durée entre la Société et d'autres sociétés (à l'exclusion de tout contrat de prestations de services, même de longue durée),
- toute constitution ou l'acquisition de filiales, succursales, participations ou branches d'activités et leur cession,
- toute conclusion, la résiliation ou la modification de contrats d'emploi,
- toute modification de l'objet social de Société ou de ses activités en général,
- l'émission d'actions, droits de souscription, obligations ou autres titres dans le cadre du capital autorisé,
- la suppression ou la limitation du droit de souscription préférentielle en cas d'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé,
- l'octroi d'avances ou de prêts,
- la distribution aux actionnaires d'acomptes sur dividendes,
- l'adoption ou la modification des principes comptables relatifs à la tenue des comptes sociaux (en ce compris notamment les règles relatives aux évaluations et corrections de valeur, aux amortissements et à la constitution des provisions),
- toute décision ou proposition de décision à soumettre à l'assemblée générale de la Société de modification de statuts, de dissolution, liquidation, scission, fusion ou autre opération de restructuration de Société.)

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les statuts ayant été arrêtés, les comparants représentés comme dit ci-avant, les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteur	Nombre d'actions	Libération
BESIX R.E.D. S.A., précitée,	1.500 Catégorie A	EUR 1.500.000,-
SOLUDEC S.A., précitée	500 Catégorie B	EUR 500.000,-
Total:	2.000	EUR 2.000.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à six (6).

Est appelé aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2018:

Administrateurs A

- Monsieur Gabriel Uzgen, Directeur, né à Ankara (TR) le 14 février 1968, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Génèse, 8, avenue Jonet.

- Monsieur Bernard Jean Frédéric Van Essche, Responsable du Développement Immobilier, né à Uccle (B) le 23 avril 1962, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 20, rue Marguerite

- Monsieur Marc Paul Crohain, directeur financier, né à Uccle (B) le 10 novembre 1956, demeurant à B-1082 Berchem-Sainte-Agathe, 104, rue du Jardinage

Administrateurs B

- Monsieur Jacques Brauch, directeur général, né à Luxembourg le 22 août 1962, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3b, Boulevard Prince Henri

- Monsieur Jean-Louis Rairoud, directeur financier et administratif, né à Gosselies (B) le 8 février 1959, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3b, Boulevard Prince Henri

- Monsieur Manfred Thielen, Directeur études et projets, né à Trèves (D) le 2 janvier 1959, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3b, Boulevard Prince Henri.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2018:

La société anonyme BDO Audit, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg-Ville, 2, Avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147570.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé L-1463 Luxembourg, 7, rue du Fort Elisabeth.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Uzgen, Brauch, Rairoud, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 mars 2014. Relation: LAC/2014/10744. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014040616/225.

(140047270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Dentsply CE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.780.045.692,60.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.469.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of February.

In front of Maître Francis Kessler, notary public with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Dentsply CE S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 560A, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.469 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Henri Beck, public notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 December 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 268 dated 8 February 2010 and amended for the last time by a deed enacted by the undersigned notary, Maître Francis Kessler, prenamed, dated 8 January 2013 and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations" number 18 dated 3 January 2014.

There appeared:

The shareholders of the Company, (i) Dentsply Finance Co., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 11823 E. Slauson Avenue, Suite 48, Santa Fe Springs, CA 90670, United States of America and registered with the Division of Corporation of Delaware under number 2836223 ("DFC"), holder of 10,411,240,308 (ten billion four hundred eleven million two hundred forty thousand three hundred eight) shares in the Company, and (ii) Dentsply International Inc., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 221, W. Philadelphia Street, USA-PA 17404 York, United States of America ("DII"), represented by its Luxembourg branch, holder of 47,389,216,616 (forty-seven billion three

hundred eighty-nine million two hundred sixteen thousand six hundred sixteen) shares in the Company (together the "Shareholders"), duly represented by Ms. Sofia Da Chao Conde, notary clerk of the notary office of Maître Francis Kessler, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of 2 (two) proxies given under private seal both dated 28 January 2014.

The above-mentioned proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the notary to record as follows:

I. - That the 57,800,456,924 (fifty-seven billion eight hundred million four hundred fifty-six thousand nine hundred twenty-four) shares of the Company having a nominal value of 0.10 USD (ten cents of United States Dollars), representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders state having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 0.20 (zero United States Dollars and twenty cents) by the issuance of 2 (two) new shares of the Company, so as to raise it from its current amount of USD 5,780,045,692.40 (five billion seven hundred eighty million forty-five thousand six hundred ninety-two United States Dollars and forty cents) to USD 5,780,045,692.60 (five billion seven hundred eighty million forty-five thousand six hundred ninety-two United States Dollars and sixty cents);

3. Subscription and payment by (i) DFC, of 1 (one) new share by the contribution of a claim and (ii) DII, of 1 (one) new share by the contribution of a claim;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital following the above resolutions; and

6. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 0.20 (zero United States Dollars and twenty cents) so as to raise it from its current amount of USD 5,780,045,692.40 (five billion seven hundred eighty million forty-five thousand six hundred ninety-two United States Dollars forty cents) to USD 5,780,045,692.60 (five billion seven hundred eighty million forty-five thousand six hundred ninety-two United States Dollars sixty cents) by the issuance of 2 (two) new shares of the Company (the "New Shares") together with a share premium of USD 74,895,856.42 (seventy-four million eight hundred ninety-five thousand eight hundred fifty-six United States Dollars and forty-two cents), out of which an amount of USD 0.02 (zero United States Dollars and two cents) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind by (i) DFC (the "Contributor 1") consisting in a claim (the "Contribution 1") and (ii) DII (the "Contributor 2", and together with the Contributor 1, the "Contributors") consisting in a claim (the "Contribution 2", together with the Contribution 1, the "Contributions").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the full payment by DFC and DII of the New Shares by means of the Contributions.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the Contributors, here represented by Ms. Sofia Da Chao Conde, prenamed, by virtue of 2 (two) proxies given under private seal, declare to subscribe to the New Shares having an aggregate nominal value of USD 0.20 (zero United States Dollars and twenty cents) in the Company and to pay them up entirely through the Contributions.

Description of the Contributions

The Contributions made by the Contributors in exchange for the issuance of the New Shares are composed of claims held by the Contributors in an aggregate amount of USD 74,895,856.62 (seventy-four million eight hundred ninety-five thousand eight hundred fifty-six United States Dollars and sixty-two cents).

Valuation

The net value of the Contributions described above amount to a total of USD 74,895,856.62 (seventy-four million eight hundred ninety-five thousand eight hundred fifty-six United States Dollars and sixty-two cents).

Such valuation has been approved by all the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 28 January 2014, which shall remain annexed to this deed and be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contributions' existence

A proof of the Contributions has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Hans-Peter Krauss, with address at 14, Eugenie-Kauffmann-Str., D-68163 Mannheim, Germany;
- b) Mr. Brian M. Addison, with address at 221, West Philadelphia Street, York Pennsylvania 17405, United States of America;
- c) Mr. John D. Buckley, with address at Hamm Moor Lane, Addlestone, Weybridge, Surrey KT15 2SE, United Kingdom; and
- d) Ms. Valerie Douds, with address at 221, West Philadelphia Street, York Pennsylvania 17405, United States of America.

all represented here by Ms. Sofia Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal included within the aforementioned Statement of Contribution Value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibilities, legally bound as managers of the Company by reason of the Contributions, expressly agree with the description of the Contributions, with their valuation, and confirm the validity of their subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contributions having been fully carried out, it is acknowledged that the shareholding of the Company is now composed of:

- Dentsply Finance Co., holder of 10,411,240,309 (ten billion four hundred eleven million two hundred forty thousand three hundred nine) shares in the Company; and
- Dentsply International Inc. represented by its Luxembourg branch, holder of 47,389,216,617 (forty-seven billion three hundred eighty-nine million two hundred sixteen thousand six hundred seventeen) shares in the Company.

The notary acts that the 57,800,456,926 (fifty-seven billion eight hundred million four hundred fifty-six thousand nine hundred twenty-six) shares representing the whole share capital of the Company, are duly represented, so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contributions described above having been fully carried out, it is resolved to amend article 6, paragraph 1 of the Company's articles of association to read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's capital is set at USD 5,780,045,692.60 (five billion seven hundred eighty million forty-five thousand six hundred ninety-two United States Dollars sixty cents), represented by 57,800,456,926 (fifty-seven billion eight hundred million four hundred fifty-six thousand nine hundred twenty-six) shares with a nominal value of USD 0.10 (ten cents of United States Dollar) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing persons, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le premier jour de février.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de «Dentsply CE S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.469 (la «Société»), constituée suivant acte notarié par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, le 29 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 268 du 8 février 2010 et dernièrement modifié par un acte passé par le notaire instrumentaire Maître Francis Kessler, précité, en date du 8 janvier 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 18 en date du 3 janvier 2014.

Ont comparu:

Les associés de la Société, (i) Dentsply Finance Co., une société établie et existante en vertu des lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 11823 E. Slauson Avenue, Suite 48, Santa Fe Springs, CA 90670, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Division of Corporation of Delaware sous le numéro 2836223 («DFC»), détentrice de 10.411.240.308 (dix milliards quatre cent onze millions deux cent quarante mille trois cent huit) parts sociales dans la Société et (ii) Dentsply International Inc., une société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 221, W. Philadelphia Street, York, PA 17404, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Division of Corporation of Delaware sous le numéro («DII») représentée par sa succursale luxembourgeoise, détentrice de 47.389.216.616 (quarante-sept milliards trois cent quatre-vingt-neuf millions deux cent seize mille six cent seize) parts sociales de la Société (ensemble les «Associés»), dûment représentés par Madame Sofia Da Chao Conde, clerc de notaire de l'étude notariale de Maître Francis Kessler, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, en vertu de 2 (deux) procurations données sous seing privé toutes deux datées du 28 janvier 2014.

Les procurations susmentionnées, après avoir été signées "ne varietur" par les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire d'acter comme suit:

I. - Que les 57.800.456.924 (cinquante sept milliards huit cent millions quatre cent cinquante-six mille neuf cent vingt-quatre) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 0,10 USD (dix cents de Dollar Américain) représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont les Associés ont été dûment informés par avance.

II. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 0.20 USD (vingts cents de Dollars Américains), par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales de la Société, afin de le porter de son montant actuel de 5.780.045.692,40 USD (cinq milliards sept cent quatre-vingts millions quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-douze Dollars Américains et quarante cents) à 5.780.045.692,60 USD (cinq milliards sept cent quatre-vingts millions quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-douze Dollars Américains et soixante cents);
3. Souscription et paiement par (i) DFC, de 1 (une) nouvelle part sociale par l'apport en nature d'une créance et par (ii) DII, de 1 (une) nouvelle part sociale par l'apport en nature d'une créance;
4. Nouvelle composition du capital social de la Société;
5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions ci-dessous; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et acceptent en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 0,20 USD (vingts cents de Dollar Américain) afin de le porter de son montant actuel de 5.780.045.692,40 USD (cinq milliards sept cent quatre-vingts millions quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-douze Dollars Américains et quarante cents) à 5.780.045.692,60 USD (cinq milliards sept cent quatre-vingts millions quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-douze Dollars Américains et soixante cents) par

l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales de la Société (les «Nouvelles Parts Sociales») ensemble avec une prime d'émission de 74.895.856,42 USD (soixante-quatorze millions huit cent quatre-vingt-quinze mille huit cent cinquante six Dollars Américains et quarante-deux cents), l'intégralité devant être libéré par un apport en nature par (i) DFC (l'«Apporteur 1») consistant en une créance (l'«Apport 1») et par (ii) DII (l'«Apporteur 2», et ensemble avec l'Apporteur 1, les «Apporteurs») consistant en une créance (l'«Apport 2», et ensemble avec l'Apport 1, les «Apports»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le complet paiement par DFC et par DII des Nouvelles Parts Sociales par le biais des Apports.

Intervention - Souscription - Paiement

Interviennent ensuite les Apporteurs, ici représentés par Mme Sofia Da Chao Conde, précitée, en vertu de 2 (deux) procurations données sous seing privé, qui déclarent souscrire les Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale totale de 0.20 USD (vingt cents de Dollar Américain) dans la Société et les payer entièrement au moyen des Apports.

Description des Apports

Les Apports réalisés par les Apporteurs, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales se composent de créances détenues par les Apporteurs pour un montant total de 74.895.856,62 USD (soixante-quatorze millions huit cent quatre-vingt-quinze mille huit cent cinquante six Dollars Américains et soixante-deux cents).

Evaluation

La valeur nette des Apports précédemment décrits s'élève à un montant total de 74.895.856,62 USD (soixante-quatorze millions huit cent quatre-vingt-quinze mille huit cent cinquante six Dollars Américains et soixante-deux cents).

Une telle évaluation a reçu l'approbation de l'ensemble des gérants de la Société aux termes d'une déclaration de valeur d'apport datant du 28 janvier 2014, qui est annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence des Apports

Preuve de l'existence des Apports a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) M. Hans-Peter Krauss, ayant son adresse au 14, Eugenie-Kauffmann-Str., D-68163 Mannheim, Allemagne;
- b) M. Brian M. Addison, ayant son adresse au 221, West Philadelphia Street, York 17405 Pennsylvannie, Etats-Unis d'Amérique;
- c) M. John D. Buckley, ayant son adresse à Hamm Moor Lane, Addleston, Weybridge, KT15 2SE Surrey, Royaume-Uni; et
- d) Mme Valerie Douds, ayant son adresse au 221, West Philadelphia Street, York 17405 Pennsylvannie, Etats-Unis d'Amérique;

Tous représentés ici par Mme. Sofia Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée contenue dans la Déclaration de la Valeur de l'Apport citée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'augmentation de leur responsabilité, légalement engagés en tant que gérants de la Société en raison des Apports, confirment expressément la description des Apports, ainsi que leur évaluation et confirment la validité de leur souscription et de leur paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et les Apports ayant été totalement réalisés, il est pris acte que l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Dentsply Finance Co., détenteur de 10.411.240.309 (dix milliards quatre cent onze millions deux cent quarante mille trois cent neuf) parts sociales dans la Société; et
- Dentsply International Inc., représenté par sa succursale luxembourgeoise, détenteur de 47.389.216.617 (quarante-sept milliards trois cent quatre-vingt-neuf millions deux cent seize mille six cent dix-sept) parts sociales dans la Société.

Le notaire établit que les 57.800.456.926 (cinquante-sept milliards huit cents millions quatre cent cinquante-six mille neuf cent vingt-six) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et les Apports ayant été totalement réalisés, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société (les «Statuts») pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 5.780.045.692,60 USD (cinq milliards sept cent quatre-vingts millions quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-douze Dollars américains et soixante cents), représenté par 57.800.456.926 (cinquante-sept milliards huit cents millions quatre cent cinquante-six mille neuf cent vingt-six) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,10 USD (dix cents de Dollars Américains) chacune.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, ont été estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête de ce document.

Après lecture du présent acte au mandataire des personnes comparantes, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 février 2014. Relation: EAC/2014/2052. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014040677/259.

(140046743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Chelsea Wharf Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 581.574,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.759.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of the month of February;

Before Us, Me Francis KESSELER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED

Blakeney General Partners III Limited, a company established under the laws of Jersey, whose registered office is situated at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands (registration number 89621),

hereby represented by Mr. Daniel GODINHO, Paralegal, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Chelsea Wharf Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital five hundred fifty-one thousand five hundred seventy-four Euro (EUR 551.574), having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 170759, incorporated by a deed of notary Me Carlo Wersandt, dated 30 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2268 dated 12 September 2012 (the Company) and whose articles have been amended for the last time by way of a deed of Me Carlo Wersandt, dated 11th October 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3239 dated 19th December 2013 (the Articles).

III. The appearing party, represented as above mentioned, therefore declares that the present meeting is validly constituted and recognise to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000) so as to raise it from its current amount of five hundred fifty-one thousand five hundred seventy-four Euro (EUR 551.574) to an amount of five hundred eighty-one thousand five hundred seventy-four Euro (EUR 581,574).

2. Decision to issue, with payment of a share premium of an amount of forty-three cents (EUR 0.43), thirty thousand (30,000) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the New Shares), having the rights and privileges attached thereto pursuant to the articles of association of the Company (the Articles).

3. Decision to accept the subscription of such New Shares by Blakeney General Partners III Limited, a company established under the laws of Jersey, whose registered office is situated at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey,

JE4 9WG, Channel Islands (registration number 89621) (Blakeney General Partners III Limited), by a contribution in cash of a total amount of thirty thousand Euro and forty-three cents (EUR 30,000.43).

4. Decision to amend article 6 - Share capital, of the Articles, which shall now read as follows:

" **Art. 6. Share capital.** The share capital of the Company is set at five hundred eighty-one thousand five hundred seventy-four Euro (EUR 581,574) divided into five hundred eighty-one thousand five hundred seventy-four (581,574) shares (parts sociales), each with a nominal value of one Euro (EUR 1) (the "Shares"), all of which have been subscribed for and are fully paid up.

Holders of Shares in the Company are individually referred to as a "Shareholder" or collectively the "Shareholders".

At the moment and for as long as all the Shares are held by one sole Shareholder, the Company shall be a single member company (société unipersonnelle) within the meaning of article 179 (2) of the Law. Therefore articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, apply, pursuant to which, each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between such sole Shareholder and the Company shall be made in writing."

5. Miscellaneous.

The appearing party has then requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000) so as to raise it from its current amount of five hundred fifty-one thousand five hundred seventy-four Euro (EUR 551.574) to an amount of five hundred eighty-one thousand five hundred seventy-four Euro (EUR 581,574).

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue, with payment of a share premium of an amount of forty-three cents (EUR 0,43), the thirty thousand (30,000) New Shares, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Articles.

Subscription/Payment

There now appears Mr. Daniel GODINHO prenamed, acting in its capacity as duly authorized attorney in fact by virtue of the proxy given under private seal above mentioned of Blakeney General Partners III Limited, which, acting through its attorney, declares to subscribe to the New Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed New Shares and share premium by a contribution in cash of a total amount of thirty thousand Euro and forty-three cents (EUR 30,000.43).

The amount of thirty thousand Euro and forty-three cents (EUR 30,000.43) fully paid up in cash, is now at the disposal of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 6 - Share capital, of the Articles, which shall now read as follows:

" **Art. 6. Share capital.** The share capital of the Company is set at five hundred eighty-one thousand five hundred seventy-four Euro (EUR 581,574) divided into five hundred eighty-one thousand five hundred seventy-four (581,574) shares (parts sociales), each with a nominal value of one Euro (EUR 1) (the "Shares"), all of which have been subscribed for and are fully paid up.

Holders of Shares in the Company are individually referred to as a "Shareholder" or collectively the "Shareholders".

At the moment and for as long as all the Shares are held by one sole Shareholder, the Company shall be a single member company (société unipersonnelle) within the meaning of article 179 (2) of the Law. Therefore articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, apply, pursuant to which, each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between such sole Shareholder and the Company shall be made in writing."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois de février.

Par-devant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg);

A COMPARU

Blakeney General Partners III Limited, une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Iles de la Manche (numéro d'enregistrement 89621),

ici représentée par Monsieur Daniel GODINHO, Paralegal, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est la seule associée (l'Associé Unique) de Chelsea Wharf Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cinq cent cinquante et un mille cinq cent soixante-quatorze euros (EUR 551.574), ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170759, constituée par un acte de Me Carlo Wersandt, daté du 30 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2268 daté du 12 septembre 2012 (la Société), et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date par un acte du notaire Me Carlo Wersandt, daté du 11 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3239 daté du 19 décembre 2013 (les Statuts).

III. La partie comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare donc que la présente assemblée générale de la Société est valablement constituée, et reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente mille euros (EUR 30.000), pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante et un mille cinq cent soixante-quatorze euros (EUR 551.574) à un montant de cinq cent quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-quatorze euros (EUR 581.574).

2. Décision d'émettre, avec une prime d'émission d'un montant de quarante-trois centimes d'euro (EUR 0,43), trente mille (30.000) nouvelles parts sociales, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux statuts de la Société (les Statuts).

3. Décision d'accepter la souscription de ces Nouvelles Parts Sociales par Blakeney General Partners III Limited, une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Iles de la Manche (numéro d'enregistrement 89621) (Blakeney General Partners III Limited), par un apport en numéraire d'un montant total de trente mille euros et quarante-trois centimes d'euro (EUR 30.000,43).

4. Décision de modifier de façon subséquente de l'article 6 - Capital social, des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à cinq cent quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-quatorze euros (EUR 581.574) divisé en cinq cent quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-quatorze (581.574) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) (ci-après les «Parts Sociales») et toutes entièrement souscrites et libérées.

Les détenteurs de Parts Sociales pris individuellement sont définis comme l'«Associé»ou lorsqu'ils sont pris collectivement comme les «Associés».

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouveraient à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui seront établis par écrit."

5. Divers.

La partie comparante a ensuite requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente mille euros (EUR 30.000), pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante et un mille cinq cent soixante-quatorze euros (EUR 551.574) à un montant de cinq cent quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-quatorze euros (EUR 581.574).

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec une prime d'émission d'un montant de quarante-trois centimes d'euro (EUR 0,43), les trente mille (30.000) Nouvelles Parts Sociales, ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts.

Souscription/Paiement

Est ensuite intervenu aux présentes Monsieur Daniel GODINHO précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé en vertu de la procuration donnée sous seing privé visée ci-dessus de Blakeney General Partners III Limited, qui, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et procéder au paiement complet de ces Nouvelles Parts Sociales et de la prime d'émission par un apport en numéraire d'un montant total de trente mille euros et quarante-trois centimes (EUR 30.000,43).

Le montant de trente mille euros et quarante trois cents (EUR 30.000,43), entièrement payé en numéraire, est maintenant à la disposition de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier de façon subséquente l'article 6 - Capital social, des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à cinq cent quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-quatorze euros (EUR 581.574) divisé en cinq cent quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-quatorze (581.574) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) (ci-après les «Parts Sociales») et toutes entièrement souscrites et libérées.

Les détenteurs de Parts Sociales pris individuellement sont définis comme l'«Associé»ou lorsqu'ils sont pris collectivement comme les «Associés».

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouveraient à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui seront établis par écrit."

Dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Godinho, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2014. Relation: EAC/2014/2294. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014040630/177.

(140046867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Olmo Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.384.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire alors de résidence à Sanem, en date du 23 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1640 du 26 août 2009 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 282 du 09 février 2010

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041648/13.

(140047785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.
